

2. November 1977

19ème session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, du 12 novembre au 1er décembre 1977, délégation

Département de l'économie publique. Proposition du 26 octobre 1977 (annexe)

Département politique. Co-rapport du 1er novembre 1977 (adhésion)

Département des finances et des douanes. Co-rapport du 31 octobre 1977 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La délégation suisse à la 19ème session de la Conférence de la FAO se compose comme suit:

Chef	M. J.-Cl. Piot Directeur de la Division de l'agriculture, DFEP, Président du Comité national suisse de la FAO
Suppléant	M. H. Popp Sous-directeur de la Division de l'agriculture, DFEP
Adjoints	M. Th. Glaser Représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO M. R. Pasquier Chef de section, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, DPF Mlle M. von Grünigen Suppléant du Chef de la Section des Nations Unies et des organisations internationales Division politique III, DPF M. G. Ducommun Secrétaire du Comité national suisse de la FAO Division de l'agriculture, DFEP
Expert	M. P. Mock Conseiller de direction, Vevey

2. Le cadre des instructions à la délégation suisse est donné par la proposition soumise.

3. L'indemnité journalière pour les délégués venant de Suisse est fixée à 100 francs, avec un supplément maximum de 15 francs pour le chef de délégation en cas de dépenses justifiées. Les indemnités et frais de voyage sont supportés par les départements dont dépendent les délégués.



Extrait du procès-verbal (sans annexes à la proposition):

- EVD 12 (GS 5, ALw 7) pour exécution
- EPD 10 pour connaissance avec les pouvoirs
- EDI 3 pour connaissance
- FZD 7 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

26 OCT. 1977

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,

S. M. R. U. T.

La Conférence de
 des Nations Unies pour
 l'Agriculture (FAO),
 le 1er décembre 1977

Le Directeur général de l'Organisation
 de l'Agriculture (FAO) a introduit un projet
 de résolution de l'Organisation.
 Le Directeur général avait été invité par
 le Conseil de l'Organisation à soumettre le Programme de Travail
 pour 1977-78 préparé par son prédécesseur Adèle D.
 B. Les quatre propositions essentielles que
 le Conseil de l'Organisation a adoptées au Conseil de juillet 1976 furent les suivantes:



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

26 OCT. 1977

Distribuée 3003 Berne, le

Au Conseil Fédéral

19ème session de la Conférence de
 l'Organisation des Nations Unies pour
 l'alimentation et l'agriculture (FAO),
 Rome, du 12 novembre au 1er décembre 1977

I. Introduction

L'élection de M. Edouard Saouma (Liban) à la Direction générale de la FAO en novembre 1975 a introduit un vent nouveau au sein de l'Organisation.

Le nouveau Directeur général avait été invité par la dernière Conférence à revoir le Programme de Travail et Budget (PTB) 1976-77 préparé par son prédécesseur Addeke H. Boerma (Pays-Bas). Les quatre propositions essentielles que M. Saouma présenta au Conseil de juillet 1976 furent les suivantes:

- Opérer un élagage impitoyable dans le taillis bureaucratique du Siège de la FAO, par une réduction très sensible du nombre de réunions et de publications et un freinage efficace de l'augmentation du personnel.
- Affecter la majeure partie (11 pour cent du budget) de l'économie réalisée à un Programme de Coopération Technique propre à la FAO.
- Décentraliser l'Organisation au niveau des pays, par la mise en place de Représentants de la FAO dans une grande partie des pays en voie de développement.
- Enfin réorienter les programmes vers des activités productives de terrain, au détriment des études théoriques en particulier.

Un effort indéniable de dynamisation de l'institution a été entrepris par le nouveau Directeur général. Certaines de ses propositions de réorientation donnent suite à des postulats des pays industrialisés - dont la Suisse - . D'autres en revanche, bien qu'également soutenues par le Conseil de la FAO, appellent des réserves de leur part vu qu'elles sont de nature à perturber l'application du Consensus établi en 1970 entre le PNUD et les agences spécialisées de l'ONU. Ce Consensus remettait le "leadership" de l'assistance technique multilatérale et de la représentation dans les pays entre les mains du PNUD.

II. Points essentiels à l'ordre du jour

(L'ordre du jour est en annexe)

A. Principales tendances et questions de politique en matière d'alimentation et d'agriculture

(Première partie de l'ordre du jour)

A ce chapitre seront abordés les grands aspects de la politique agricole et alimentaire mondiale.

L'analyse de la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA) ne devrait pas apporter de surprise quant à la teneur des déclarations. La période de "crise" alimentaire des années 1972 à 1974 a été résorbée avec une rapidité surprenante par des années agricoles exceptionnellement favorables en 1975 et 1976. Les stocks de céréales sont abondants dans les pays industrialisés et les prix sont bas sur le marché mondial. Néanmoins, les populations sans pouvoir d'achat continuent à souffrir de la faim et la situation globale actuelle, relativement favorable, pourrait tout aussi brusquement se détériorer.

Le débat sur l'Ajustement agricole international pourrait être plus âpre en revanche. Le Directeur général présentera une évaluation des réalisations faisant suite à la résolution de la 18e session sur les onze lignes d'orientation concernant l'ajustement agricole international. Or les progrès réalisés en deux ans vers une harmonisation des marchés agricoles sont maigres (par exemple: céréales, sucre) et les réformes structurelles tant prônées pour les pays en voie de développement n'ont guère progressé. Ce dernier sujet fera d'ailleurs l'objet d'une Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural en 1979, dont la préparation sera discutée.

Le débat sur le Programme pour la réduction des pertes alimentaires, après récolte surtout, sera délicat. Tout le monde s'accorde en effet pour octroyer à ce programme une haute priorité dans le biennium à venir, mais les pays industrialisés occidentaux ne peuvent se rallier de bon coeur à la proposition du Directeur général de créer au sein de la FAO un Fonds spécial de 20 millions de dollars pour la réduction des pertes alimentaires. Cette proposition va en effet à l'encontre du choix de ces pays de fournir l'essentiel de leur assistance technique par le canal du PNUD et reflète bien l'option du nouveau Directeur général qui est celle du polycentrisme de l'aide, avec coordination entre les institutions. Nous sommes favorables au Programme pour la réduction des pertes alimentaires, mais la nécessité de la création d'un Fonds spécial ne nous paraît pas encore démontrée.

Pour lancer ce Fonds, le Directeur général propose qu'il soit prélevé 10 millions de dollars sur le Compte d'attente de la FAO, compte créé en 1975 pour protéger le programme d'activité de l'Organisation contre les effets de fluctuations monétaires imprévisibles. Ce compte a accumulé un montant de 15 millions de dollars (gains de change) qui devrait, selon la résolution pertinente et le Règlement financier de la FAO, être en bonne partie rétrocédé aux Etats Membres. Si cet excédent, constitué de contributions obligatoires à l'Organisation, devait être utilisé contrairement à sa destination initiale, cela constituerait un précédent regrettable pour l'utilisation d'excédents futurs, autant en ce qui concerne la FAO que d'autres organisations du système des Nations Unies. La délégation suisse adoptera par conséquent une attitude réservée à l'égard de ce mode de financement initial. Elle pourra en revanche accepter que la part du Compte d'attente revenant à la Suisse soit affectée à titre de contribution volontaire au financement d'activités prévues au Programme pour la réduction des pertes alimentaires.

L'on traitera aussi de l'évolution du régime des mers et de son incidence sur les pêches.

B. Activités et programmes de l'Organisation

(Deuxième partie de l'ordre du jour)

Le Programme de Travail et Budget 1978-79 (PTB) de la FAO qui nous est proposé prévoit une augmentation de 6,9 pour cent du budget en termes réels. Cette croissance est jugée excessive par plusieurs gros contributeurs. La croissance nominale est de 24 pour cent, dont 17 pour cent dûs à l'inflation. Le budget 1978-79 s'élève ainsi à 207 millions de dollars, contre 167 pour le biennium 1976-77. Dans le cadre de notre aide multilatérale au développement, nous pourrions bien prévoir une certaine priorité à la FAO, vu qu'elle s'occupe du secteur économique qui compte 60 à 90 pour cent des populations du Tiers-Monde et qui doit apporter une contribution essentielle à la lutte contre le chômage de masses considérables de jeunes qui arrivent sur le marché du travail. De plus, les besoins alimentaires étant prioritaires parmi les besoins fondamentaux de l'être humain, nous devons en tenir compte dans l'allocation de nos moyens.

Néanmoins, une croissance budgétaire en termes réels de près de 3,5 pour cent par an n'est guère acceptable actuellement. Une attitude passive encouragerait le Directeur général à poursuivre dans ce sens à l'avenir. Nous observerons donc une attitude critique dans ce domaine, et en particulier pour les deux postes budgétaires suivants:

1. Les Représentants FAO dans les pays matérialisent l'effort de décentralisation démarré dans le biennium annuel. Ce poste absorbe à lui tout seul le 45 pour cent de l'augmentation réelle du budget. La mise en place de ces Représen-

tants devrait être ralentie, d'autant plus qu'elle risque d'ébranler le Consensus de 1970.

2. Le Programme de Coopération Technique/FAO, justifié dans son essence puisqu'il complète l'action du PNUD par des projets urgents, d'ampleur et de durée limitées, ne devrait pas croître en valeur réelle dans la mesure proposée dans le PTB avant son évaluation en 1978.

Le document sur les objectifs à moyen terme de l'Organisation est à mettre en étroite relation avec le PTB. Il décrit les grands problèmes du secteur agricole mondial et les priorités qui en découlent pour l'avenir. On ne manquera pas d'enregistrer que le Directeur général entrevoit l'effort de la FAO dans la perspective d'un Nouvel ordre économique international à réaliser et qu'il estime "nécessaire que les ressources mises à la disposition du Programme ordinaire augmentent à un rythme régulier, et même exceptionnel".

D'autres thèmes de discussion seront les relations de la FAO avec d'autres organisations internationales et la coopération technique entre pays en voie de développement.

L'examen des programmes de terrain de la FAO mérite une attention toute spéciale vu l'ampleur des moyens qui y sont investis (environ 500 millions de dollars de fonds extrabudgétaires sont prévus pour le biennium 1978-79, dont 50 pour cent en provenance du PNUD) et la collaboration de la Coopération technique suisse avec la FAO dans ce domaine.

C. Questions constitutionnelles et administratives

(Troisième partie de l'ordre du jour)

Le Conseil de la FAO propose à la Conférence, après de longs débats, d'augmenter le nombre de sièges du Conseil de 42 à 49. Ceci permettra une représentation plus équilibrée des régions, avec une augmentation de trois sièges pour l'Afrique et un siège supplémentaire pour l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine et le Proche-Orient.

La Conférence de la FAO de 1971 avait établi que le Directeur général ne serait plus éligible que pour une seule période de six ans, afin de lui éviter des activités de propagande électorale pendant son mandat. Aujourd'hui le Directeur propose, avec l'appui de la majorité du Conseil, que son mandat soit renouvelable, sans limite au nombre de mandats. Cette démarche nous semble inappropriée. Si l'on peut concevoir que six années soient peu dans une organisation telle que la FAO, nous sommes en revanche de l'avis que deux mandats de six ans seraient suffisants.

La proposition du Directeur général de créer un Compte de réserve spéciale en succession au Compte d'attente de 1976-77 est problématique en ce sens qu'elle donne au Conseil la possibilité d'affecter des fonds accumulés sur ce Compte à des activités non prévues au PTB, ce qui n'est pas acceptable à nos yeux.

D. Nominations et élections

Six pays (voir annexe point 24) viendront certainement grossir les rangs de la FAO qui comportera alors 142 Etats Membres.

Les élections au Conseil risquent de créer à nouveau des divergences entre les pays européens. Le problème est dû au fait que les quatre grands pays de la CEE estiment avoir droit à une présence continue au Conseil. De ce fait, trois des six sièges qui sont à repourvoir à cette session sont retirés de la rotation normale entre pays européens. La Suisse n'est pas candidate au Conseil avant 1980.

Suite au retrait de la candidature guinéenne au poste de Président indépendant du Conseil, seul le candidat du Nigéria, M. Bukar Shaib, reste en lice. Son élection paraît ainsi assurée.

III. Préparation de la Conférence - Instructions

C'est au Comité interdépartemental de coordination pour la FAO (CICFAO) et à son secrétariat qu'il incombe de préparer la Conférence au sein de l'administration. Il est composé de huit services fédéraux appartenant à quatre départements (DFI, DFFD, DPF et DFEP).

Le cadre des instructions est donné par la présente proposition qui contient notre position sur les principales questions litigieuses soumises à la Conférence.

La délégation restreinte que nous vous proposons sera dirigée par M. J.-Cl. Piot, Directeur de la Division de l'agriculture, au début de la Conférence, puis par M. H. Popp, Sous-Directeur de la Division de l'agriculture. Trois personnes se déplaceront en permanence à Rome: Mlle M. von Grünigen (DPF, Division politique III; Commission III), M. R.

Pasquier (DPF, DCDAH; Commission II) et M. G. Ducommun (DFEP, DA; Commission I). Un ou plusieurs experts-conseillers pourront être adjoints à la délégation selon les besoins, leurs frais étant à la charge des organisations qu'ils représentent. Notre Représentant permanent auprès de la FAO, M. Th. Glaser de l'Ambassade de Suisse à Rome, fera également partie de la délégation.

IV. Consultations

Les services suivants de l'administration fédérale ont été consultés:

- DFFD - Administration des finances
 - Administration des blés
- DFI - Inspection des forêts
 - Office de la protection de l'environnement
- DPF - Le Délégué à la Coopération technique
 - Direction des organisations internationales

Toutes les observations de ces services ont été intégrées dans la présente proposition qui fait ainsi l'objet d'un accord unanime.

V. Proposition

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

proposer:

1. La délégation suisse à la 19ème session de la Conférence de la FAO se compose comme suit:

Chef	M. J.-Cl. Piot Directeur de la Division de l'agriculture, DFEP, Président du Comité national suisse de la FAO
Suppléant	M. H. Popp Sous-Directeur de la Division de l'agriculture, DFEP
Adjoints	M. Th. Glaser Représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO M. R. Pasquier Chef de section, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, DPF Mlle M. von Grünigen Suppléant du Chef de la Section des Nations Unies et des organisations internationales Division politique III, DPF M. G. Ducommun Secrétaire du Comité national suisse de la FAO Division de l'agriculture, DFEP
Expert	M. P. Mock Conseiller de direction, Vevey

2. Le cadre des instructions à la délégation suisse est donné par la présente proposition.

3. L'indemnité journalière pour les délégués venant de Suisse est fixée à 100 francs, avec un supplément maximum de 15 francs pour le chef de délégation en cas de dépenses justifiées. Les indemnités et frais de voyage sont supportés par les Départements dont dépendent les délégués.

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE

sig. Brugger

Annexes:

Ordre du jour de la Conférence

Résumé

Communiqué de presse

Pour co-rapport au

- Département politique
- Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal:

- Chancellerie fédérale pour l'établissement des pouvoirs
(5 exemplaires)
- DFEP pour exécution
(15 exemplaires, dont 7 ALw)
- DPF pour exécution avec les pouvoirs
(10 exemplaires)
- DFFD pour information
(3 exemplaires)
- DFI pour information
(3 exemplaires)